



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
cliquant [ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

MME VEDERE ANNE-MARIE  
3 CHE BOURTOULOT  
65200 ARGELES BAGNERES

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 07 242 000 405  
Référence de l'avis : 20 65 4173158 79

Numéro de propriétaire : 447 V00061 G

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBHKHG  
MME VEDERE ANNE-MARIE THERESE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

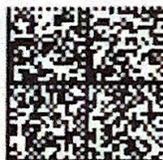
#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 1 329,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

65030

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## Vos contacts

- ☞ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
 ☞ **Par téléphone :**  
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h  
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)  
 ☞ **Sur place :**  
 auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
**TRESORERIE DE TOURNAY**  
 7 RUE CAPBERN - BP 4 65190 TOURNAY  
 Tél : 05 62 35 70 22
  - pour le montant de votre impôt :  
**SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL**  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 447 TOURNAY

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	10,77 %	%	3,42 %	24,69 %	0,196 %	14,07 %	0,0652 %		
	Taux 2020	10,77 %	%	3,52 %	24,69 %	0,172 %	13,27 %	0,136 %		
	Adresse	11 PL D ASTARAC								
	Base ①	669		669	745	669	671	669		
	Cotisation	72		24	184	1	89	1		
	Cotisation lissée ②	72		24	166	1	83	1	347	
	Adresse	8 RUE CAPBERN								
	Base ①	1764		1764	1764	1764	1764	1764		
	Cotisation	190		62	436	3	234	2	927	
	Cotisation lissée ②									
Cotisations 2019	260		83	592	4	332	1			
Cotisations 2020	262		86	602	4	317	3	1274		
Variation	+0,77 %	%	+3,61 %	+1,69 %	0 %	-4,52 %	+200,00 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	42,81 %	%	11,42 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,304 %		
	Taux 2020	42,81 %	%	12,55 %	67,60 %	0,649 %	26,50 %	0,631 %		
	Bases terres Non agricoles									
	Bases terres agricoles	1		1			1	1		
	Cotisations 2019									
	Cotisations 2020	0		0			0	0	0	
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État							Droit proportionnel :		
	Base Collectivité				1			Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 4 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			55	
						Dégrèvement Habitation principale				
						Dégrèvement JA État				
						Dégrèvement JA Collectivité				
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1329</b>	
Références administratives : 650 50 021 030 447 447 U L										